

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

WINNIPEG (MANITOBA)

4-5 décembre 2003

Contexte: Le projet d'Examen du secteur des semences

L'Examen du secteur des semences a pour objectif premier d'évaluer l'ensemble du secteur et le cadre de sa réglementation dans le contexte de la mondialisation. Le projet vise aussi à contribuer à l'élaboration d'une entente commune entre les principaux intervenants du secteur canadien des semences (y compris les pouvoirs publics) quant à la nature du secteur, aux difficultés qu'il éprouve et aux options qui y faciliteraient des changements constructifs ; il vise enfin à faciliter une participation plus efficace du secteur au processus de modification et de réforme de longue durée de la réglementation et les priorités pour des modifications à la réglementation afin de soutenir les orientations stratégiques définies pour le secteur.

Un Comité consultatif de 18 membres fournit les grandes orientations du projet. Lors de sa première réunion en juillet 2003, le comité a défini cinq domaines où le secteur doit obtenir des résultats majeurs :

- Souplesse et à-propos de la réglementation,
- Contexte de biotransformation pour la science et l'innovation,
- Rentabilité du secteur,
- Acceptation par les consommateurs,
- Confiance des consommateurs.

La deuxième réunion, tenue les 28-29 octobre 2003, a permis au comité d'approfondir les questions et les répercussions des trois premiers domaines (souplesse et à-propos de la réglementation, contexte de biotransformation pour la science et l'innovation, rentabilité du secteur).

Les comptes rendus des deux premières réunions, y compris les messages importants et les principaux points, sont affichés sur le site web de l'Examen du secteur des semences – www.seedsectorreview.com.

Avis aux lecteurs : Le présent compte rendu expose des commentaires, idées, propositions et suggestions qu'ont fait valoir les membres du Comité consultatif lors de leur troisième réunion tenue à Winnipeg (Manitoba) les 4 et 5 décembre 2003. Ce rapport, comme ceux de la première et de la deuxième réunion, vise à résumer fidèlement les opinions exprimées au cours des discussions. Ces commentaires n'ont pas été remaniés en ce qui a trait à l'exactitude. Ces rapports ne proposent d'aucune façon que le groupe soit arrivé à un consensus sur quelconque des points.

Introduction à la troisième réunion du Comité consultatif

La troisième réunion, les 4-5 décembre 2003, est axée sur les deux derniers domaines (acceptation par les consommateurs, confiance des consommateurs). En outre, une table ronde et un débat libre avec des invités des groupes des principaux intervenants ont lieu, soit avec Curtis Johnson, Ipsos-Reid, Brenda Cassidy, *Food Safety Network* (Réseau sur la salubrité des aliments), Université de Guelph, Laura Anderson, Commission canadienne des grains et Dale Adolphe, Association canadienne des producteurs de semences. Ces derniers se concentrent sur des questions relatives aux aliments et aux consommateurs dans le secteur des semences, ce qui ouvre la voie au travail en petit groupe sur les domaines.

Le présent compte rendu est un survol de la troisième réunion du Comité consultatif et décrit brièvement les tables rondes, les principaux points et les messages importants.



 	 CANADIAN SEED INSTITUTE INSTITUT CANADIEN DES SEMENCES "Quality Assurance in the Seed Industry"	 CSTA ACCS	 GRAIN GROWERS OF CANADA LES PRODUCTEURS DE GRAIN DU CANADA
www.seedsectorreview.com			

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

MISE À JOUR SUR LES CONSULTATIONS EN LIGNE AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

Niels Hansen-Trip

L'examen du secteur des semences comprend la collecte et l'analyse de recherches, de données, de tendances et de questions d'un vaste échantillon d'intervenants du secteur, de diverses organisations de denrées et d'organismes publics, au Canada et à l'étranger.

En plus des consultations avec des organisations principales du secteur, on a conçu trois sondages en ligne visant à recueillir les idées et les opinions des intervenants canadiens. Le premier sondage est une analyse de la conjoncture du secteur qui tente de discerner les opinions sur les questions, les tendances, les atouts et les faiblesses. Le deuxième se concentre sur les principales questions soulevées ainsi que les orientations suggérées pour l'avenir découlant du premier sondage et de la discussion du Comité consultatif. Le troisième présente les conclusions principales du Comité consultatif en ce qui a trait à l'avenir du secteur des semences et ses réflexions sur un cadre de réglementation habilitant et sollicite les commentaires des intervenants.

En outre, on a préparé un sondage international spécial à l'intention des multinationales et des personnes à l'étranger dans le but d'obtenir une perspective globale du secteur des semences et des questions connexes.

On a remis au Comité consultatif une trousse comprenant des présentations de consultations et de sondages ainsi qu'un résumé des messages principaux. Puisque les sondages sont de longue durée, on continue de recueillir et d'analyser des réponses.

En résumé, les consultations révèlent un certain nombre de tendances et de questions, qui pour beaucoup correspondent de près aux discussions du Comité consultatif :

- Reconnaissance officielle des systèmes de gestion de la qualité du secteur, et de l'avenir des programmes de gestion de la qualité des semences en ce qui concerne le maintien de l'expertise dans ces programmes,
- maintien par l'État de la responsabilité de surveillance pour les programmes et les lois,
- contrôle du comportement agronomique,
- propriété intellectuelle ;
- OGM et leur acceptation,
- traçabilité.

Le rapport final de l'Examen du secteur des semences fournira une analyse complète des commentaires recueillis lors des consultations et des sondages.

TABLE RONDE QUESTIONS CONCERNANT LES ALIMENTS ET LES CONSOMMATEURS :

Conséquences pour le secteur

Les présentations sont brièvement résumées ci-dessous. Le site web de l'Examen du secteur des semences [<http://www.seedsectorreview.com/reports-f.html>] affiche les présentations complètes aux fins de référence, d'examen et de diffusion à volonté.

« Nouvelles opinions en matière d'aliments : Tendances chez les consommateurs »

Curtis Johnson, vice-président directeur, Agroalimentaire, Ipsos-Reid

M. Johnson fait un survol des points de vue des consommateurs en ce qui a trait aux aliments et à la salubrité des aliments. Au nom des principales conclusions citons :

- *Lien entre les aliments et la santé.* De plus en plus, on perçoit les aliments en tant que façon de préserver ou d'améliorer sa santé, de perdre du poids, de satisfaire aux besoins de sa famille en matière de santé et de prévenir les maladies. On consomme davantage de légumes frais, de protéines et de glucides. Les aliments biologiques occupent également un rôle principal dans l'alimentation.
- *Chaque minute compte.* Les consommateurs recherchent des choix d'aliments sains et rapides, et la pression augmente sur les secteurs d'aliments prêts à manger.
- *Poids et obésité.* La plupart des gens montrent du doigt non les consommateurs eux-mêmes, mais le secteur alimentaire, car elle contribue directement au problème d'obésité en fabriquant des produits alimentaires à forte teneur lipidique.
- *Salubrité des aliments.* En janvier 2003, les sondages indiquent que 72 % de la population canadienne se préoccupe de la salubrité des aliments qu'elle consomme. Il s'agit d'une préoccupation sans cesse croissante depuis 1992. Quand on parle des OGM, la principale préoccupation est la salubrité des aliments.

Les consommateurs estiment qu'il y a des risques pour la salubrité des aliments dans toute la chaîne de production. Au niveau de la ferme, on se préoccupe de l'utilisation des pesticides. En ce qui concerne la transformation des aliments, on s'inquiète des mauvaises pratiques de

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

manutention et de préparation, de la contamination bactérienne et du manque de mesures de sécurité. En matière de la vente au détail, y compris les épiceries et les restaurants, les consommateurs se préoccupent des mauvaises techniques de manutention, de préparation, d'entreposage et de réfrigération. Ces derniers sont d'avis que les produits carnés sont les plus à risque en ce qui a trait à la salubrité des aliments.

Les consommateurs auraient davantage confiance en la salubrité des aliments, si l'étiquetage était meilleur et plus détaillé, le système de réglementation, amélioré et s'il y a vulgarisation et information.

- *Le système de réglementation des aliments du Canada est efficace. Most Canadians believe the regulatory system will ensure food safety, and as a result there was strong consumer support during the recent BSE incident, which resulted in little change in consumption of beef by Canadians.*

Quatre problèmes sont susceptibles de continuer à prévaloir pour le secteur agroalimentaire : l'utilisation des pesticides et leurs effets sur la santé des personnes et sur l'environnement, la durabilité de l'agriculture, la biotechnologie dans le domaine des aliments et leur salubrité en général. Dans l'ensemble, selon les recherches effectuées par Ipsos-Reid, un peu moins d'un quart de la population canadienne semble tendre à mener le dossier des « allergies alimentaires », ce qui se rapproche des chiffres en matière d'environnement et de santé.

Les entreprises alimentaires commencent tout juste à prendre part au débat sur la salubrité des aliments, avec des publicités discrètes et d'autres qui le sont moins à ce sujet et des prises de position des marques et des produits. L'entreprise *Maple Leaf* est l'une des premières à s'y lancer.



La réponse des consommateurs aux aliments transgéniques – Étude de cas

Brenda Cassidy, Food Safety Network

(Réseau sur la salubrité des aliments), Université de Guelph

L'objet du Réseau sur la salubrité des aliments (ci-après RSA) est de mieux faire connaître la salubrité des aliments et de l'améliorer au Canada et à l'étranger par l'entremise de recherches, de vulgarisation, d'évaluation des orientations, d'une vaste diffusion de renseignements en matière d'aliments, de sensibilisation de la population et des médias, ainsi que de partenariats de collaboration en matière agroalimentaire.

Le RSA se concentre sur les préoccupations réelles et perçues en matière de salubrité des aliments. Par exemple, les OGM ne constituent pas un problème de salubrité, mais les consommateurs pensent le contraire.

Le RSA exploite dans le sud de l'Ontario une ferme commerciale de 250 acres et un marché agricole de fruits et de légumes. On y offre des visites guidées de la ferme et des activités éducatives, on y effectue de la recherche comparée sur le maïs doux et les pommes de terre, classiques et transgéniques, et l'on y mène des enquêtes sur des domaines et des techniques pour réduire la contamination microbienne « de la ferme à l'assiette du consommateur ».

Avant la politisation de la question des OGM, les consommateurs semblaient être prêts à accueillir de nouvelles technologies de production alimentaire et étaient même disposés à payer plus cher que pour des produits classiques.

Le RSA a mené une étude de marché afin d'évaluer l'acceptation par le public des aliments mis sur le marché en tant que produits transgéniques, divulguant entièrement les protocoles et les méthodes de production. On a vendu, dans un marché agricole rural, du maïs doux, classique et transgénique. On a fourni les renseignements de base concernant ces produits aux consommateurs et les deux variétés de maïs étaient offertes au même prix. Les consommateurs ont été interrogés et invités à remplir un questionnaire au sujet de leur décision d'achat. Les résultats ont révélé que le maïs transgénique s'est vendu trois fois plus que le maïs classique. Plusieurs consommateurs signalent avoir choisi le maïs transgénique, puisqu'on avait utilisé moins de pesticides chimiques. Le goût et la qualité se sont également fait valoir parmi les considérations d'achat. Le RSA souhaite élargir ce type de recherche à un plus large échantillon de consommateurs.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

L'attitude des consommateurs envers les OGM peut dépendre des avantages que l'on estime qu'ils peuvent offrir et il est important d'avoir facilement accès à des renseignements exacts et raisonnables au sujet de ces avantages. On peut aider à instaurer la confiance chez les consommateurs en leur offrant des outils efficaces pour mieux comprendre la production alimentaire en général et les nouvelles technologies de production. La communication ouverte est indispensable.

Système canadien de préservation de l'identité (PI) : Gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des grains et des oléagineux

Laura Anderson, Commission canadienne des grains

De plus en plus, les acheteurs de grains demandent des caractères spécifiques à des variétés qui ne sont pas disponibles avec le système de catégories et de classification. Ces caractères peuvent viser à produire un produit spécialisé, fournir une qualité consistante afin de satisfaire aux exigences d'un processus de fabrication hautement mécanisé ou d'étiqueter un produit pour indiquer qu'il ne contient aucun OGM. Un programme vérifié de PI propose les processus permettant de produire des variétés de culture ayant des qualités particulières et de les séparer des céréales manutentionnées en vrac lors de l'entreposage, la manutention et le transport. La traçabilité des variétés est assurée grâce aux documents et à la tenue de dossiers dans tout le système. Ceci est un changement important de la manutention des produits en vrac traditionnelle, où les grains sont séparés et vendus selon la catégorie et la classification.

Les programmes de PI ne débutent pas par des tests du produit final. La PI est au contraire un système de normes, d'enregistrement et de vérification qui doit être appliqué durant tout le processus de production, de récolte, de manutention et de commercialisation des cultures. On peut effectuer des tests sur le produit de PI à tout moment de la chaîne. Souvent, on ne dispose pas de test peu coûteux et commode. En matière de PI, le rôle des tests est radicalement différent. Plutôt que de fonctionner en tant que contrôleur qui détermine si un envoi répond aux caractères d'un produit et peut ainsi être mis en vente, les tests servent à assurer que le système de gestion de la qualité de la PI fonctionne efficacement. Grâce à ce changement de rôle, les tests peuvent se dérouler moins souvent. Les SGQ améliorent la prestation fiable des produits qui répondent aux caractéristiques recherchées et réduisent le risque d'envois refusés. Plutôt que d'investir dans les tests pour vérifier si chaque envoi satisfait aux critères, les systèmes de PI se concentrent sur l'investissement d'un système de production et les contrôles sur ce système pour assurer qu'il fonctionne efficacement et préserve les caractères propres aux variétés.

Le Système canadien de reconnaissance de ségrégation (SCRS) de la Commission canadienne des grains, initiative bénévole à la disposition de la secteur céréalière pour certifier l'efficacité de ses programmes de PI, offre la crédibilité exigée pour mener à la confiance dans les SGQ que demandent les acheteurs et aide les entreprises canadiennes à faire concurrence sur les marchés internationaux.

Les trois composantes principales du SCRS sont les normes, les vérifications par des tiers et la certification. Une fois certifiée, une entreprise peut se servir de sa marque de certification spéciale pour démontrer aux acheteurs qu'elle est en mesure d'offrir des produits spéciaux par l'entremise d'un programme de PI qui satisfait aux normes connexes du Canada.

La Commission canadienne des grains et l'Institut canadien des semences ont collaboré afin de mettre en œuvre le programme de SCRS.

Les demandes des consommateurs d'être assurés de la salubrité des aliments et d'obtenir d'autres caractères propres aux variétés, telles que l'absence d'OGM, se sont révélées un important catalyseur de la mise en œuvre du programme SCRS. De nombreux grands marchés cherchaient à établir des liens entre une démarche de SGQ et l'ARMPC, afin de démontrer l'efficacité continue des systèmes de salubrité des aliments. Grâce au SCRS, les entreprises auront accès à toute une gamme d'options pour prouver à leurs clients les méthodes de salubrité des aliments, de préservation de l'identité et de contrôle de la qualité.

Pureté des semences – Le passé, le présent et l'avenir

Dale Adolphe, directeur général

Association canadienne des producteurs de semences

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) est mandatée par la *Loi sur les semences* et ses règlements pour fournir des normes de certification des récoltes de semences au Canada. La *Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA)* (Association d'organismes officiels de certification des semences) établit les normes et fournit l'assurance de l'identité variétale aux clients. La variété doit, pour être certifiées, être consignée comme distincte, uniforme et stable en ce qui concerne les caractères décrits par le phytogénéticien.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

La certification des cultures est fondée sur une descendance connue, une description de la variété, l'utilisation des terres et enfin, un contrôle visuel des cultures par un inspecteur officiel tiers, qui recherche l'isolement des cultures, des impuretés variétales, des variantes, d'autres espèces de culture, d'autres variétés et l'envahissement par les mauvaises herbes. Des étiquettes de semences contrôlées sont apposées aux lots de semences lorsqu'on a émis un certificat de récolte, fait rapport sur les niveaux de germination et confirmé la pureté mécanique (les semences sont classées).

Le système fonctionne bien depuis 100 ans. Cependant, la conjoncture économique est en évolution. Il y a les OGM et parfois des demandes du marché d'être assurés que les produits n'en contiennent aucun et d'obtenir des caractères propres aux variétés. Les OGM et les méthodes pour les détecter tentent de redéfinir la pureté en passant des caractères observables aux caractères moléculaires, y compris l'ADN réel. Ceci peut soulever une incertitude relative à l'intégrité des systèmes actuels de certification des cultures et des semences. Le marché exige parfois de la traçabilité dans le système de manutention des produits agricoles.

Les méthodes de détection des OGM ne sont cependant pas parfaites. Par exemple, l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) a effectué des tests de l'anneau, lesquels ont révélé que plus de 30 % des laboratoires effectuant des tests sur les semences transgéniques produisent de faux résultats. On doit effectuer davantage de recherches sur tous les aspects, il faut une fiabilité et une cohérence meilleures et normaliser les méthodes de détection des OGM, les procédures d'échantillonnage et les niveaux de tolérance à l'échelle internationale. Pour l'instant, il est trop tôt pour suggérer des changements radicaux aux systèmes de certification des semences ou des cultures de semence, établir des objectifs de niveau de tolérance ou utiliser les normes de pureté actuelles de l'AOSCA (lesquelles se fondent sur des caractéristiques visuelles distinctes, uniformes et stables) au niveau des molécules.

Les organismes de certification des semences jouent un rôle actif dans la recherche à faire préalablement, pour faire en sorte que tout changement est adéquat et qu'il n'est pas prématuré. L'ACPS, par exemple, a financé des recherches sur l'efficacité de l'isolation des cultures lors de la production de colza Canola et de maïs.

L'ACPS a des dispositions dans les normes de certification des cultures de semence (Circulaire 6) pour que des exigences additionnelles de certification, notamment des tests au niveau moléculaire, soient précisées dans la description variétale. De plus, on modifie les règlements de certification des sélectionneurs de cultures semencières de l'ACPS pour y inclure l'exigence que les phytogénéticiens doivent être dotés d'un système de SGQ, afin de s'assurer que les semences pénétrant dans le système de certification sont des plus pures. Par ailleurs, l'ACPS collabore étroitement avec l'ACIA afin d'augmenter les tests de vérification de la pureté variétale de tous les lots de semences contrôlées et surveiller les activités à l'échelle internationale en matière de recherche et d'orientations.

Il importe de mentionner que l'origine des semences et le flux pollinique ne sont pas les seules sources de présences adventives. Au nom des autres sources, citons par exemple l'agitation mécanique du stockage à la ferme, le matériel agricole, de semis et de plantation, le transfert par les animaux et les insectes, l'agitation mécanique dans les usines de conditionnement des semences, l'équipement de manutention et de conditionnement. Il existe également des limites naturelles à la pureté des semences, telles que l'utilisation des terres et l'isolation des champs, ainsi que des limites physiques pouvant s'établir à la manutention ou à la suite d'erreurs humaines.

Chaque partie du secteur, du phytogénéticien au consommateur final du produit agricole, joue un rôle essentiel par rapport à la pureté des semences.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

DISCUSSION EN PETIT GROUPE DES DOMAINES 4 ET 5

Le Comité consultatif a travaillé en petits groupes afin d'approfondir les domaines de l'Acceptation par les consommateurs (domaine 4) et la Confiance des consommateurs (domaine 5), lesquels avaient été définis lors de sa première réunion. On rend brièvement compte ci-dessous des messages importants provenant des rapports de la réunion plénière et des commentaires tirés des livrets de discussions en petit groupe.

DOMAINE 4 : Acceptation par les consommateurs

Contexte

On se préoccupe dans ce domaine de la nécessité de faire progressivement accepter de nouveaux caractères par les consommateurs.

4.1. Traçabilité

4.1.1 Dans quelle mesure les systèmes de salubrité des aliments et de sécurité pour l'environnement, de type ARMPC sont-ils des moteurs de l'obligation de traçabilité ?

En règle générale, le Comité consultatif n'est pas d'avis que les systèmes de salubrité alimentaire et de type ARMPC sont eux-mêmes des moteurs de l'obligation de traçabilité. Quoique les questions de salubrité des aliments encouragent peut-être la traçabilité, celle-ci et les systèmes de PI se développent souvent de façon descendante pour répondre à des besoins précis, notamment :

- de la part des consommateurs, des souhaits de choix, d'options et de renseignements sur les processus de production (par ex., élevage en « liberté », aliments biologiques),
- la demande de caractères précis (par ex., variétés précises, aliments kascher, etc.),
- les craintes du bio-terrorisme,
- les questions de responsabilité – les entreprises perçoivent la traçabilité en tant qu'occasion de réduire la responsabilité,
- la politique agricole qui a traité des risques dans d'autres secteurs agricoles (par ex., viandes et volailles), où les systèmes de traçabilité sont une partie essentielle de l'épidémiologie et du contrôle des maladies (l'ESB par ex.),
- la commercialisation (le besoin pour les entreprises de « se distinguer » ou d'avoir une « marque » (par ex., *Maple Leaf Foods*) aux fins de commercialisation). Celle-ci ou encore l'étiquetage sont suscités par la façon dont les décideurs et les entreprises interprètent les souhaits des consommateurs.

Il s'avère nécessaire d'étudier les préoccupations « réelles », par opposition à celles qui sont « perçues » comme des moteurs de la traçabilité. Les préoccupations réelles entourent l'utilisation de pesticides avant la récolte, l'utilisation de pesticides non enregistrés, les végétaux pour le secteur pharmaceutique ou l'agriculture moléculaire. Les demandes du marché sont peut-être davantage fondées sur des impressions que sur la réalité. Les questions perçues de salubrité des aliments et de sécurité pour l'environnement, telles que l'EBS, la pollution génétique de l'environnement ou la présence de résidus selon des normes acceptables, sont peut-être des moteurs de la traçabilité.

On a émis d'autres commentaires, dont :

- La salubrité des aliments diffère de l'assurance de la qualité. Les maladies dans le secteur des grains sont une question de salubrité *et* de qualité des grains.
- Les systèmes d'ARMPC sont une façon de réaliser la traçabilité et de traiter des préoccupations envers la salubrité des aliments et la sécurité pour l'environnement – ils ne sont pas des moteurs de l'obligation de traçabilité.
- Le niveau de risque en ce qui concerne la salubrité alimentaire des grains et des semences n'est pas aussi élevé qu'avec les produits animaux plus périssables – il se peut que l'on mette trop l'accent sur la salubrité. *La salubrité des aliments oriente-elle le secteur sur une voie où il n'a pas besoin de s'engager ?*
- La traçabilité pourrait faciliter les revendications portant sur l'étiquetage, puisqu'il peut démontrer l'origine et le cheminement d'un produit. La traçabilité satisfait ainsi aux souhaits des consommateurs de pouvoir choisir. Mais la traçabilité ne traite pas les questions de salubrité, à moins d'être accompagnée de mesures d'atténuation des risques (telles que l'ARMPC).

4.1.2 Comment évoluent les exigences de traçabilité pour les principales espèces de culture ?

Blé

On fait remarquer qu'il n'y a actuellement pas beaucoup de demande de traçabilité du blé, ce qui pourrait changer à l'avenir à mesure que des caractères plus spécifiques sont incorporés aux variétés. En outre, si le blé transgénique est approuvé, la traçabilité du blé changera – les catégories à elles seules ne satisferont pas aux exigences du marché. À cet égard, les facteurs d'identité variétale, de qualité des produits, la préservation de l'identité par l'étiquetage, les toxines et les solutions de rechange à la DGV vont alimenter les exigences de traçabilité.

On fait remarquer que le fusarium se traite différemment selon les régions du Canada, mais que la traçabilité n'est habituellement pas le système de contrôle choisi. On souligne que dans les Maritimes, le secteur du blé s'est quelque peu rapproché de la traçabilité, grâce à la demande de qualité et aux préoccupations en ce qui a trait aux maladies.

Mais

La PI du maïs se fait par séparation, et non par la traçabilité. Cette séparation est dictée par le marché, puisqu'on y demande de plus en plus certaines variétés hybrides, lesquelles doivent être prouvées à l'acheteur. Dans la plupart des cas, la traçabilité en ce qui concerne le maïs de spécialité (produit à partir de semences certifiées) a lieu grâce à la production par contrat, laquelle s'apparente alors à un système de PI. On a constaté que la plus grande partie du maïs sert de fourrage et, par conséquent, concerne encore moins les consommateurs.

Soja

Le soja est fortement séparé et traçable, surtout grâce à la production par contrat, à partir de semences certifiées. Encore un fois, cette réalité est dictée par le marché.

On a émis d'autres commentaires, dont :

- La qualité du système de vérification (à des fins de traçabilité) passe par celle des procédures d'échantillonnage et par la mesure dans laquelle l'échantillon est représentatif de l'ensemble.
- L'intermédiaire ou le transformateur pourrait être une partie du problème.

4.1.3 Jusqu'à quel point le secteur peut-il satisfaire les utilisateurs avec des systèmes de qualité qu'il dicte lui-même plutôt qu'avec l'intervention, la réglementation et l'encadrement de l'État ?

La discussion met en lumière que tant le secteur des semences que l'État ont des fonctions importantes dans les problèmes de salubrité et de qualité. Un système de qualité dicté par le secteur tend à avoir des normes plus élevées que celles imposées par l'encadrement de l'État. Selon le secteur et les acheteurs, les normes de l'État sont des minima – les normes volontaires du secteur et la certification sont souvent plus strictes. Et ce niveau plus élevé est de plus en plus exigé par les acheteurs. On fait remarquer que les normes établies par les pouvoirs publics devraient être quelque peu plus élevées que celles des principaux concurrents commerciaux.

Un système dicté par le secteur travaille avec comme objectif une « marque d'entreprise » contrairement à une « marque du Canada », ce qui a lieu lorsqu'il y a contrôle par l'État. La responsabilité et la commercialisation sont les moteurs principaux des systèmes dictés par le secteur. Cependant, on fait également remarquer que ces systèmes n'ont pas l'uniformité à l'échelle nationale que permettent les systèmes d'encadrement par l'État.

On souligne que l'encadrement par l'État est nécessaire, par exemple, dans les domaines de la salubrité des aliments et de la sécurité pour l'environnement, des questions phytosanitaires et de l'utilisation de produits chimiques, une préoccupation principale des consommateurs. Cet encadrement est également essentiel à l'acceptation des OGM. Le secteur ne peut aller loin sans l'approbation de l'État en ce qui a trait à la biotechnologie et aux végétaux issus de cette dernière. On précise cependant qu'on « devrait peut-être cesser de se préoccuper de l'acceptation des OGM par les consommateurs et tout simplement aller de l'avant ».

En ce qui a trait au blé, on signale qu'à mesure qu'il se spécialise, l'intervention de l'État est nécessaire pour *faciliter* plutôt que *réglementer* les changements, afin de permettre au blé de spécialité de se faire un chemin sur le marché.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

On fait valoir que l'intervention de l'État n'est pas nécessaire pour les problèmes de salubrité qui sont « perçus ». On doit les traiter par la vulgarisation et l'information, ce que l'État pourrait aider à dispenser.

4.1.4 *Dans quelle mesure les utilisateurs finaux dans le marché et les autorités publiques de réglementation permettront-ils au secteur de s'auto-réglementer ?*

On peut considérer que l'auto-réglementation est un remplacement ou une solution de rechange plausible aux systèmes publics, selon le marché ou le pays. L'acceptation de l'auto-réglementation dépend aussi largement de la nature des risques, de comment les utilisateurs finaux les perçoivent ainsi que de la confiance des consommateurs et de celle de l'État dans les systèmes dictés par le secteur. L'acceptation de l'auto-réglementation serait encouragée par l'entremise de la vulgarisation à l'intention des utilisateurs finaux et des consommateurs au sujet des systèmes. Un facteur en faveur de l'auto-réglementation est le fait que les pouvoirs publics cherchent toujours à réduire les coûts.

Le comité estime que l'auto-réglementation en ce qui a trait aux modifications génétiques serait moins acceptable. On fait remarquer que le secteur vaut ce que vaut son maillon le plus faible – « il suffit d'une brebis galeuse pour contaminer tout le troupeau et ainsi ralentir tout le processus d'auto-réglementation ».

4.1.5 *Comment va-t-on payer le système ?*

C'est le consommateur qui paie la préservation de l'identité du produit final (et non le processus). Si l'on impose un système avant que dans les autres pays du monde, c'est le producteur qui paie.

Les pouvoirs publics et les contribuables devraient payer pour que des normes minimales soient atteintes, puisque ces dernières sont pour le bien collectif. L'État devrait être en partie responsable de payer les systèmes reliés aux questions réelles de salubrité des aliments et de sécurité pour l'environnement, surtout celles touchant la protection des végétaux, les maladies très répandues et d'autres facteurs qui sont au-delà des capacités des producteurs eux-mêmes. Il devrait également avoir la charge des dépenses que la réglementation imposée entraîne pour le secteur.

On souligne parfois que les consommateurs devraient payer tous les coûts de réglementation en ce qui a trait au mode de vie, de certification des produits biologiques par exemple, alors que les producteurs se chargeraient de ceux reliés à la salubrité des aliments au niveau de l'exploitation agricole. On fait également remarquer que les contribuables devront s'associer aux dépenses de la réglementation de la production des aliments, si l'on veut conserver des prix abordables pour ceux-ci. De même, les contribuables devraient appuyer les efforts faits à l'égard de la « marque du Canada ».

Une série de règles et leur exécution doivent entourer les importations et ce, avec autant de vigilance que pour les producteurs canadiens.

Commentaires additionnels, Messages importants des discussions de la première table

- L'État est une réalité avec laquelle nous devons compter. Il est une part importante du système de soutien de salubrité et de qualité.
- Les 20 % de la population qui se préoccupent exagérément des problèmes de l'environnement, de la sécurité et des consommateurs et s'expriment vigoureusement à ces égards entraînent plus de conséquences qu'ils ne devraient.
- Les consommateurs tendent à avoir confiance dans des systèmes auxquels l'État a donné son approbation et à appuyer l'auto-réglementation du secteur dans la mesure « où l'on n'exagère pas ».
- La confiance des consommateurs est très influencée par les renseignements qui leur parviennent des médias. Ces renseignements ne sont peut-être pas toujours exacts et sont souvent à sensation. Il est par conséquent très important de diffuser les faits exacts. Ceci est lié aux questions et aux risques réels par opposition à ceux qui sont perçus.
- Les questions de qualité par opposition à celles de salubrité des aliments de sécurité pour l'environnement : le fait d'assurer la salubrité des disponibilités alimentaires et la sécurité de l'environnement sera toujours une fonction de l'État. Sa fonction quant à la qualité concerne davantage la protection du consommateur. La tendance est cependant que l'État participe davantage à cette qualité, par exemple, comme on peut l'observer avec la pression

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

exercée pour que le gouvernement canadien participe à l'homologation des modèles de certification permettant à des organismes tels que l'ICS de certifier des producteurs. Les distinctions entre qualité et salubrité s'estompent, ce qui donne lieu à des exigences de réglementation et des niveaux d'autorité complexes.

- L'intervention de l'État pourrait se révéler nécessaire au commerce international.
- La réputation d'une entreprise tarde plusieurs années à se former, alors que la certification par l'État permet de s'intégrer d'emblée au marché. Les responsables de la réglementation au niveau fédéral traitent sans cesse de nouveaux groupes d'intérêts présentant de nouvelles préoccupations à régler.
- De façon plus générale, la participation de tiers peut avoir divers degrés. Le plus élevé est une participation publique totale et des fonctions pratiques comme dans les usines d'emballage des viandes. Vient ensuite une forme d'accréditation par l'État de groupes ayant une fonction d'inspection pratique. Puis, la reconnaissance par l'État de l'accréditation d'organismes tiers tels que l'ICS. D'autres tiers, l'Organisation internationale de normalisation par exemple, ne sont pas contrôlés par l'État, mais répondent aux normes du secteur pour les processus, les produits et les méthodes. Au niveau de participation le plus faible, des entreprises ont leurs propres normes de qualité.
- Pour résumer, la nature du contrôle et la base des normes sont fonction des risques et des attentes de la population en matière d'intervention.



DOMAINE 5: Confiance des consommateurs

Contexte

Ce domaine concerne la capacité du secteur des semences de continuer à répondre aux attentes des consommateurs en matière de santé, de sécurité et de qualité, ainsi que d'avoir des systèmes de sécurité de classe exceptionnelle pour prévenir et maîtriser les crises, puis y répondre.

5.1 *Quelles questions la confiance des consommateurs éveille-elle ?*

La confiance des consommateurs est ébranlée par « les mauvaises nouvelles » – par leur fréquence ; ou bien deux événements qui se suivent de près font encore plus effet. La confiance des consommateurs peut également être touchée par les réussites et les échecs de l'application de nouvelles technologies ou d'innovations. Du point de vue du secteur des semences, l'introduction de caractères entraînant des avantages directs pour les consommateurs aurait des bienfaits sur leur confiance.

Un système appuyé par la confiance des consommateurs est perçu comme étant transparent, visible et responsable, muni d'un système adéquat de freins et contrepoids. Lorsqu'un système est passé au peigne fin suite à un événement inattendu, par exemple la salubrité des aliments par rapport à l'EBS et que l'on constate qu'il est robuste et qu'il fonctionne bien, la confiance des consommateurs est renforcée, même si l'événement en question pose un important problème à la santé. Cependant, si un système est examiné et que l'on y discerne des lacunes, la confiance des consommateurs en souffre.

Le secteur des semences doit prendre à son compte la communication de renseignements de façon appropriée et démontrer que le système fonctionne. Le secteur doit être en mesure de faire face à des urgences, particulièrement en ce qui a trait aux médias lors de tels événements. Un autre facteur qui ébranle la confiance des consommateurs est le manque de compréhension générale en ce qui a trait à l'agriculture et la production d'aliments (pratiques agricoles, transformation des aliments, etc.) ; le secteur doit aider à mieux faire connaître ce domaine.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

On a émis d'autres commentaires, dont :

- La vulgarisation au sujet des OGM et leur acceptation doivent être envisagés à l'échelle internationale – ce n'est pas une question propre au Canada.
- Il est important de conserver le régime de réglementation axé sur la science. La population canadienne tend à fortement appuyer la science et les systèmes axés sur cette dernière, ce qui suscite la confiance dans système de la part des consommateurs.
- L'étiquetage indiquant le pays d'origine pourrait avoir un rôle à jouer dans certaines situations afin d'améliorer la confiance des consommateurs. La stratégie de la « marque du Canada » aiderait également à instaurer la confiance en faisant connaître la réputation du Canada dans les marchés internationaux.

5.2 *Quel rôle le secteur des semences du Canada devrait-il jouer en ce qui a trait à la confiance des consommateurs en aval de la chaîne alimentaire ?*

On souligne que l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), en collaboration avec *Crop Life* et *Biotech Canada*, avait discuté il y a quelques années de qui devrait se charger de la vulgarisation auprès des consommateurs. On avait conclu que l'ACCS n'a pas les ressources nécessaires et que le Conseil pour la biotechnologie et l'innovation ou *Biotech Canada* pourraient s'en charger de façon plus appropriée.

Les échecs du régime de réglementation de la biotechnologie (par exemple, Starlink aux États-Unis) peuvent susciter un délire médiatique et affecter la confiance des consommateurs. Le rôle du secteur des semences est de maintenir ses systèmes de gestion de la qualité et de les améliorer au besoin, afin d'empêcher des échecs à propos des semences, surtout avec les variétés issues de la biotechnologie. Quelques entreprises de semences se servent de la vulgarisation, notamment de la réalisation des caractères, des systèmes de gestion de la qualité du secteur des semences en vue de se différencier sur le marché. On suggère que cette vulgarisation est peut-être à entreprendre de façon plus collective et

proactive, afin de démontrer la gestion de l'environnement du secteur ainsi que ses démarches de gestion de la qualité afin de protéger l'intégrité de la chaîne alimentaire et de relever les défis de l'assurance de la salubrité et de la qualité. Le Canada jouit d'un système de production alimentaire réussi depuis plus de 100 ans – faisons-le savoir au pays et à l'étranger.

On a émis d'autres commentaires, dont :

- Le secteur à la capacité de « placer la barre plus haut », au moyen d'une auto réglementation qui exigerait des normes plus strictes que celles de l'État.
- Encourager des niveaux de tolérance raisonnables en ce qui concerne les OGM, les allergènes, etc.
- Ne pas essayer de s'adapter à tous les marchés, car ces derniers peuvent changer. Il peut donc s'avérer nécessaire d'en abandonner certains.
- Reconnaître que le développement des améliorations variétales de quelques espèces de culture par un petit nombre de multinationales est une question sensible auprès des consommateurs.

5.3 *De quoi a besoin le secteur des semences du Canada afin de pouvoir aborder ces questions ?*

Le Canada est doté d'un système de réglementation qui, on l'a vu, peut traiter rapidement et efficacement de questions qui pourraient ébranler la confiance des consommateurs, par exemple, l'EBS. Le secteur des semences a de bonnes références – et devrait informer davantage de gens au sujet des systèmes de qualité et de salubrité sur pied, de leurs rapports mutuels et de leur bon rendement. On a la possibilité de faire ressortir que le secteur des semences est « le premier maillon de la chaîne alimentaire ». On a besoin de stratégies et d'outils de communication pour assurer une meilleure communication entre l'interne (le secteur) et l'externe (les consommateurs). « Il s'agit de faire connaître les bonnes nouvelles ».

On souligne parfois que les consommateurs ne sont pas bien formés – même l'administration fédérale n'a pas fait un travail efficace. Le problème est en partie dû au fait que les consommateurs ne perçoivent pas nécessairement les responsables de la vulgarisation comme étant objectifs – on croit plutôt qu'ils favorisent un point de vue précis. Par conséquent, on ne sait pas qui doit se charger de la vulgarisation et qui serait le mieux reçu par les consommateurs.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

Au nom des messages qu'il faut transmettre aux consommateurs, citons :

- Les niveaux de risque et la tolérance zéro – celle-ci ne peut exister en biologie.
- Une démarche axée sur la science.
- Le système canadien fonctionne bien.
- Le secteur des semences est le premier maillon dans la chaîne alimentaire – le secteur fait sa part.

On a émis d'autres commentaires, dont :

- Le secteur des semences devrait régulièrement utiliser des semences contrôlées.
- Le Canada doit préciser si les végétaux et les variétés peuvent être brevetés.
- Il importe que toutes les composantes du secteur communiquent un message semblable ou collectif.
- On devrait élaborer des normes avec lesquelles on peut travailler et que l'on peut justifier.

Autres commentaires, Messages importants des discussions de la deuxième table.

- La gestion des crises est essentielle, car seul vaut l'échec le plus récent. La vulgarisation est importante, mais il faut pouvoir réagir à une crise de façon compétente, efficace et en temps opportun. Le secteur doit être doté de la capacité de réagir et d'une structure pour orienter cette réaction.
- Un rapport dans le *Globe & Mail* insistait récemment qu'il devrait être obligatoire d'indiquer sur l'étiquette les ingrédients alimentaires transgéniques. Ceci est un exemple « des craintes que les médias transmettent à la population canadienne ». Le problème est qu'une réponse de la part du secteur ne serait probablement pas retenue, puisqu'il s'agirait de « bonnes nouvelles » au sujet de la réussite des systèmes en place. L'Office des normes générales du Canada, lequel recommande des normes volontaires au Canada, devrait peut-être réagir à cet article précis. On a besoin de perspectives objectives par des tiers afin d'atténuer les craintes.
- La majorité silencieuse canadienne croit à une démarche fondée sur la science. Il nous faut rejoindre cette majorité.

DESIGNING A CONSULTATIVE MECHANISM

PRÉSENTATION

Cadre de consultation du Programme des semences et options pour la prestation du programme

Glyn Chancey, directeur, Division de la production et de la protection des végétaux, ACIA

M. Chancey présente une option du point de vue de l'ACIA pour faire avancer l'examen et le renouvellement de la réglementation et sur la façon dont le secteur des semences peut jouer un rôle majeur dans l'orientation et la gestion du changement.

« La configuration des mécanismes et des institutions de consultation et de prise de décision, ainsi que l'équilibre entre la participation des intervenants et le leadership nécessaire pour maximiser la contribution du Programme des semences au secteur de l'agriculture et des aliments et à la prise de conscience et la protection du consommateur en général ». Ceci découle de la loi, laquelle détermine l'objet du Programme des semences, puis les responsabilités de l'ACIA, de l'ACPS et de l'ICS.

Les cadres législatifs, réglementaires et stratégiques actuels sur lesquels se concentreraient cet organisme consultatif possible comprennent la *Loi sur les semences* du Canada et son *règlement*, ainsi que les normes, règles, lignes directrices et procédures de l'ACIA, l'ACPS et l'ICS, en plus ce celles établies par des entreprises particulières.

Le cadre de consultation actuel comprend le Parlement, la *Gazette du Canada* (le mécanisme de consultation principal), le Comité consultatif sur l'enregistrement des variétés, les Comités de recommandation des variétés, l'examen de l'enregistrement des variétés, le Comité consultatif de l'Examen du secteur des semences, le Comité de gestion de l'Examen du secteur des semences, le processus de consultation des intervenants de l'Examen du secteur des semences et les conseils et processus de l'ACPS, de l'ICS et l'ACCS. Il y a également les consultations internes dans les services publics, qui peuvent être de longue durée et onéreuses et des forums spéciaux, nombreux et divers, lesquels exigent souvent d'importants investissements de temps et d'efforts. En outre, les divers forums internationaux et bilatéraux servent à nous rappeler que les décisions que nous prenons et les décisions d'autres pays ont des effets mutuels.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

Le message principal ici est qu'une grande quantité de temps et d'énergie est dépensée sur la prise de décisions pour le Programme des semences. Il démontre également qu'il est nécessaire de mieux orienter ces énergies grâce à des regroupements, ce qui améliorerait l'efficacité tout en évitant le double emploi.

On présente donc le processus ci-dessous comme option éventuelle pour regrouper les démarches actuelles de prise de décision.

Cadre de consultation – Proposition de regroupement

- Créer un Comité consultatif qui traite de toutes les questions reliées aux programmes des semences (ACIA, ACPS, ICS et autres). À ces fins, on aura besoin d'un comité directeur, de sous-groupes pour se concentrer sur des domaines précis et d'intervenants.

Le Comité consultatif aura à :

- confirmer les procédures de fonctionnement, les financements exigés et les délais,
- examiner les options de changement institutionnel,
- prendre en considération le regroupement éventuel de la normalisation et d'autres activités,
- prendre en considération des adaptations des attributions de l'ACPS, l'ICS et l'ACIA,
- prendre en considération l'inclusion d'autres parties.

Cette proposition tient compte de l'évolution des organismes tels que l'ACIA, qui délaissent la prestation de programme et se dirigent vers la conception et l'encadrement de systèmes, ainsi que de l'intérêt davantage porté par l'ACIA à la confiance des consommateurs et à leur protection.

Les prochaines étapes éventuelles comprennent :

- mettre en œuvre un cadre de consultation (processus, structure, composition, etc.),
- évaluer la situation pour la souplesse de la réglementation, du point de vue stratégique et juridique,
- fixer une date limite pour établir un nouveau cadre, puis une autre date pour l'étude d'une proposition de modification réglementaire.

Il faudra aussi préparer une demande de financement afin de prévoir une prolongation d'un an de l'Examen du secteur des semences.

Discussions en petit groupe : Concevoir un mécanisme de consultation

Le Comité consultatif a travaillé en petit groupe afin d'examiner l'objet, la structure, la composition, le leadership et les autres questions associées avec la mise en œuvre d'un mécanisme de consultation pour examiner la situation réglementaire et faire avancer la mise en œuvre d'un cadre qui satisfait aux exigences du secteur pour un régime de réglementation flexible, responsable, légitime et à-propos. On rend brièvement compte des messages importants issus des rapports de la réunion plénière et des commentaires tirés des livrets de discussions en petit groupe.

1. Objet

On décrit le mécanisme de consultation comme un moyen d'offrir « une méthode prévisible d'apporter des changements » et « une situation positive pour traiter des domaines précisés ». On l'a également décrit comme un « processus habilitant et efficace de prise de décision dans l'intérêt du secteur des semences », qui offre « un équilibre entre la flexibilité et l'application régulière des lois ».

Le mécanisme de consultation aurait pour objets de :

- rallier les participations,
- réduire les conflits,
- faciliter le changement,
- favoriser l'à-propos,
- établir un cadre pour anticiper les futurs problèmes et y faire face,
- fournir un outil de dialogue entre le secteur et l'État,
- fournir l'occasion de mettre en œuvre et de mettre à l'essai des idées (par exemple, des économies éventuelles).

D'autres commentaires ont été émis, dont :

- le mécanisme ne devrait pas être un groupe d'intérêts,
- rassembler ces points en un énoncé de mission.

2. Structure

Il est important de définir « le secteur », surtout à savoir s'il comprend l'ACPS et l'ICS. On suggère que « le secteur », en ce qui a trait à la réglementation, devrait être défini de façon très large et que la représentation devrait être soigneusement équilibrée. Lorsque les procédures sont le centre d'intérêt, on peut réduire « le secteur » à ceux qui y participent directement ou à ceux qui possèdent une expertise précise.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

On suggère parfois de fonctionner selon un processus démocratique (principe de la majorité) lors de la prise de décision, plutôt que selon un consensus. On estime par ailleurs que le groupe devrait avoir comme objectif la recherche du consensus.

Le groupe a besoin d'autorité et de responsabilité, accompagnées de procédures, de lignes directrices et de voies de communication qui soient claires.

Peu importe la structure finale, elle doit disposer de bonnes ressources et être appuyée par un secrétariat aux fins de communication, traduction, etc. pour que le personnel de l'ACIA puisse se concentrer sur le contenu.

On suggère la représentation suivante :

- ACCS
- Producteurs de grain du Canada
- ACPS
- FMPC (transformation des aliments)
- ICS
- Conseil canadien de la distribution alimentaire
- CCH
- Crop Life
- Conseil des grains
- Représentants des consommateurs
- Représentants des commerces

Une structure possible serait que la *Canadian Seed Industry Alliance (CSIA)* agisse à titre de groupe de coordination. On retrouverait sous son autorité des comités spécialisés, y compris un groupe réservé aux relations gouvernementales et un comité de gestion. Il y aurait également un système d'intervenants inscrits, afin de permettre d'avoir des représentants par invitation, selon le besoin ou la question.

En ce qui a trait à la durée du statut de membre, on pourrait envisager de se montrer flexible, afin de changer les personnes et que l'on ait des mandats renouvelables ainsi qu'une durée des fonctions de trois ans, avec une rotation tous les quatre ans pour la cohérence. Le président serait élu par le comité, d'entre ses membres.

On a émis d'autres commentaires, dont :

- Les comités de recommandation des variétés pourraient fournir un modèle de structure.
- Si la DVG n'est plus en place, doit-on conserver les comités de l'Est et de l'Ouest ?
- Il y a divers domaines d'expertise dans ce groupe (*CSIA*), lesquels sont importants et nécessaires dans les groupes de travail.

3. Processus – au niveau des groupes

Les représentants doivent avancer les opinions de leur organisme, selon leurs propres mécanismes de consultation - listes de contrôle, outils pour la prise de décisions, etc. Les membres des comités leur feraient des présentations, après une consultation avec leur propre organisme.

On a suggéré que les questions petites ou précises et à faible risque ne nécessiteraient pas nécessairement l'attention de tout le groupe – un comité spécial ou le Comité de gestion pourrait s'en occuper.

4. Processus – au niveau consultatif

On a suggéré une démarche à deux échelons. Un groupe à échelon élevé (Comité consultatif) se chargerait de la réglementation et des questions à risque élevé, épaulé des groupes de niveau inférieur, qui traiteraient de questions de nature plus procédurale ou technique. Les membres ont signalé que l'utilisation de groupes de travail formés d'experts ou axés sur des questions précises permettrait de prendre des décisions et faire des recommandations plus rapidement en ce qui concerne les questions à faible risque.

Tel que signalé ci-dessus, les représentants doivent recevoir une orientation stricte de la part leur organisme pour avancer la position de leurs groupes.

Le groupe principal devrait se réunir de façon régulière et fixée au préalable, avec des heures fixes pour délibérer sur les questions. On a suggéré une ou deux fois par an.

Selon le processus suggéré, le Comité consultatif examinerait et évaluerait les recommandations provenant des consultations, avant d'inviter celles d'un certain intérêt à participer à un examen plus approfondi. Ceci donnerait la chance aux représentants de rencontrer leurs groupes et d'acheminer les réponses au Comité consultatif de façon organisée et en temps opportun.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

5. *Présidence*

On est de l'avis que le rôle du président est davantage d'animation et de fonction que de prise de décision. On seconde fermement l'idée d'avoir à la présidence un animateur tiers plutôt qu'un membre du comité. On suggère également d'avoir des coprésidents ou de faire une rotation de la présidence entre l'ACCS et l'ACPS. On préfère toujours une approche d'animation.

La présidence n'aurait pas pour fonction d'en arriver au consensus. Par conséquent, le Comité de gestion aurait une fonction de prise de décision au-delà du Comité consultatif.

On suggère également que le président soit élu par les membres, d'entre eux-mêmes. Le cas échéant, il est préférable que le président soit un représentant du secteur et non de l'ACIA. Ceci d'autant plus que l'ACIA se chargerait du secrétariat et aurait peut-être à examiner le rendement de ce dernier.

On suggère que le secrétariat soit chargé de fonctions telles que l'organisation de réunions, les communications, etc. L'ACIA doit participer activement au secrétariat.

6. *Composition – mode de sélection ou de nomination*

Les suggestions quant à la composition du Comité consultatif comprennent des représentants d'associations professionnelles agricoles et de groupes d'intervenants principaux, y compris :

- ACIA
- ACCS
- ACPS
- ICS
- Conseil des grains du Canada
- Commission canadienne des grains
- la chaîne de valeur.

On suggère que le Comité de gestion recommande que la CSIA siège au comité. Le comité recommanderait également la composition de groupes de comités spécialisés, lesquels seraient par la suite approuvés par la CSIA.

On suggère que des conseillers du secteur public, tels que l'AAC, les sélectionneurs du secteur public, etc., soient disponibles pour fournir des renseignements et un point de vue sur l'élaboration d'orientations. De même, on pourrait ajouter, selon le besoin, des représentants environnementaux, en aval, etc. aux groupes de travail et aux groupes d'experts. Les membres du comité pourraient se voir appuyés par le personnel de leur organisme afin de recevoir des renseignements pertinents ou techniques au besoin.

On a émis d'autres commentaires, dont :

- procéder selon une durée des fonctions de trois ans et par rotation ;
- représentants à ne pas élire, en raison du risque qu'un représentant élu d'une grande entreprise multinationale prenne une position neutre à la table ;
- le représentant de l'ACIA ne pourrait pas voter. Il occuperait plutôt un rôle consultatif (c.-à-d., fournir une expertise technique ou précise) ;
- le représentant de l'ACIA occuperait un poste de directeur au sein de l'Agence ;
- une décision fondée sur le principe de la majorité (50 % plus 1) est le mandat pour le changement le plus faible – il devrait y avoir un consensus lorsqu'il s'agit de voter pour ou contre une proposition. Cependant, le consensus ne signifie pas l'unanimité. Il faudrait examiner le modèle de l'Office des normes générales du Canada ;
- le processus de prise de décision serait crucial pour que le groupe fonctionne de façon crédible ;
- le fonctionnement du secrétariat exige un financement de base continu.

Résumé

Il se dégage un consensus assez ferme sur les points suivants :

- soutien pour une entité consultative permanente, afin de conseiller quant aux orientations, aux priorités pour les modifications de la réglementation et aux procédures,
- la structure devrait avoir deux échelons.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

a) Niveau du Comité consultatif

- l'échelon supérieur, soit celui du Comité consultatif, devrait s'attacher aux orientations et à la réglementation ;
- la représentation devrait être large et proposée par les groupes des intervenants associés ;
- les membres du comité devraient avoir des rapports aux niveaux des groupes à des fins de consultation plus détaillée sur des sujets particuliers ;
- les décisions devraient se prendre par consensus, mais ne pas être gênés par le manque de consensus ;
- les mandats devraient durer plusieurs années ;
- le président devrait être élu d'entre les membres du comité ou recruté à l'extérieur ; dans un cas comme dans l'autre, il doit être un leader impartial, qui anime les procédures ;
- un sous-groupe formerait un comité directeur.

b) Comités techniques ou de travail

- à établir au besoin, dans des domaines techniques particuliers ;
 - les comités de recommandation pourraient fournir un modèle ;
 - à constituer à partir des groupes d'intervenants concernés et d'experts techniques – selon les suggestions du Comité consultatif.
-
- Structure globale soutenue par un secrétariat et le financement approprié de l'ACIA.

LA MARCH À SUIVRE

Mony Doyle

Une délégation de membres du Comité consultatif et de l'ACIA se rendra aux États-Unis à la mi-décembre afin de visiter le nouveau laboratoire de semences et discuter de certains des principaux défis et questions auxquels fait face le secteur dans les deux pays.

La version internationale du sondage de l'Examen du secteur des semences est maintenant affichée sur le site web. Afin d'encourager davantage de réponses à ce sondage, on a fait parvenir un courriel à environ 70 membres de la Fédération internationale des semences, qui

sont des représentants élus de divers organismes internationaux du secteur des semences. Le sondage a été envoyé confidentiellement et comprend un lien au site web de l'Examen du secteur des semences.

En ce qui a trait aux sondages au Canada, le deuxième est maintenant affiché et le troisième suivra au cours de la prochaine année, après la prochaine réunion du Comité consultatif. On a ajouté une catégorie « producteurs de semences » aux catégories du sondage en ligne.

Le secrétariat commence à rédiger la version préliminaire du rapport final de l'Examen du secteur des semences, en commençant avec le chapitre traitant des problèmes. Le rapport contiendra un grand nombre de tableaux et de statistiques, mais au cœur du projet se trouvera la définition et l'examen des questions. Pour chacune des questions précisées, le rapport définira la question et la mettra en contexte, présentera les options stratégiques disponibles ou desquelles ont discuté et fera remarquer si l'on recommande une prescription précise ou si l'on doit procéder à davantage de délibérations et de recherches.

Le secrétariat préparera une première ébauche qui sera examinée par quelques membres en vue d'obtenir une première réaction, préalablement à la diffusion à tous les membres, avant leur prochaine réunion, au cours de laquelle on se concentrera sur les commentaires entourant la version préliminaire du rapport.

Le secrétariat participe également à la recherche sur la protection des obtentions végétales, surtout en ce qui concerne les stratégies pour les consultations avec les groupes non traditionnels. On doit également, dans un avenir prochain, examiner les aspects juridiques et économiques du régime de réglementation, tels que le rôle de l'État et les ajustements que l'il peut apporter à ses responsabilités, le rôle du secteur, les devoirs des directeurs, les retombées économiques, etc.

EXAMEN DU SECTEUR DES SEMENCES

COMITÉ CONSULTATIF DE SECTEUR 3^{ème} RÉUNION

Ordre du jour de la quatrième réunion du Comité consultatif

Remarque : On avait prévu la quatrième réunion du Comité consultatif pour le 11 février 2004. Cette date a été changée pour le 4 mars 2004.

L'orientation principale de cette réunion sera d'examiner le rapport final de l'Examen du secteur des semences et d'obtenir les réactions des membres à son égard.

À la suite de la quatrième réunion du Comité consultatif, on finalisera le rapport ainsi que les recherches juridiques, économiques et autres. On préparera également un rapport du projet pour l'ACIA et le FCADR.

Dans l'intervalle, on va commencer à préparer une demande de financement pour l'année prochaine, afin d'assurer la continuité du Secrétariat et du Comité consultatif dans sa transition vers le modèle proposé de comité consultatif de l'Alliance du secteur des semences.



Membres du Comité consultatif et autres participants

1. Dale Adolphe, CSGA, Ontario
2. Chris Anderson, Advanta Canada, Manitoba
3. Laura Anderson, Canadian Grain Commission, (Manitoba)
4. Greg Arason, Consultant, Manitoba
5. Jim Bole, Agriculture and Agri-Food, Manitoba
6. Art Bolton, Seed Grower, Ontario
7. Peter Boswall, Agriculture and Forestry, P.E.I. Government, P.E.I.
8. Dave Campbell, Manitoba Agriculture, Manitoba
9. Brenda Cassidy, Food Safety Network, University of Guelph
10. Glyn Chancey, CFIA, Ontario
11. Denise Dewar, Crop Life Canada, Ontario
12. Monty Doyle, Project Secretariat, Ontario
13. Art Enns, Manitoba
14. Kirsten Finstad, CFIA, Ontario
15. Jack Fotheringham, Seed Processor/CSI, Manitoba
16. Tom Francis, Syngenta Seeds Canada Inc., Ontario
17. Dianne Gilhuly, Kent Agri Lab Ltd., Ontario
18. Chris Hamblin, Canadian Grain Commission, Manitoba
19. Niels Hansen-Trip, Project Secretariat, Ontario
20. Bruce Hunter, Ontario
21. Curtis Johnson, AgriFood, Ipsos Reid
22. Stan Kirkland, CFIA, Ontario
23. Daniel Lanoie, Producteurs des Semences du Quebec, Quebec
24. Bill Leask, CSTA, Ontario
25. Jim McCullagh, CSI, Ontario
26. David Mol, Seed Grower, P.E.I.
27. Dorothy Murrell, Svalöf Weibull Ltd., Saskatchewan
28. Randy Preater, CSGA, Ontario
29. Martin Provencher, Producteurs des Semences du Quebec, Quebec
30. Barry Reisner, Seed Grower, Saskatchewan
31. Michael Scheffel, CFIA, Ontario
32. Dave Sippell, Canterra Seeds Ltd., Manitoba
33. Stuart Smyth, AgWest Biotech, Saskatoon
34. Grant Watson, CFIA, Ontario



www.seedsectorreview.com